



---

**APPEL A SPONSORS**  
**FÊTE DE L'ENVIRONNEMENT**

---

**Appel à candidatures**

Date limite de remise des offres :

**15 mars 2021 à 12h00**

Commune de Chevigny-Saint-Sauveur

Place du Général de Gaulle

21800 - Chevigny-Saint-Sauveur

La commune de Chevigny-Saint-Sauveur organise le 5 Juin 2021 la fête de l'environnement et de l'écocitoyenneté.

Une première édition de cet évènement a été organisée le 8 juin 2019. Suite au succès rencontré, Monsieur le Maire a souhaité reconduire l'évènement dans les jardins du Château de l'AFPA à Chevigny-Saint-Sauveur. Les éditions sont prévues pour se dérouler une fois tous les deux ans.

Cette manifestation s'inscrit dans la volonté municipale de sensibiliser les habitants au développement durable et au respect de l'environnement.

La fête de l'environnement de cette année s'articulera autour de 4 thèmes définis en fonction des projets réalisés sur notre commune, à savoir :

- **La lutte contre le gaspillage et le zéro déchet**
- **La rénovation énergétique**
- **La biodiversité avec le projet des 1 000 arbres**
- **Les déplacements doux**

Afin de faciliter l'organisation de l'évènement, la ville de Chevigny-Saint-Sauveur souhaite lier un partenariat avec des entreprises. Elles pourront intervenir lors de cet évènement en présentant des projets en rapport avec les thématiques proposées (en dehors du projet des 1000 arbres qui est essentiellement communal).

A l'issue de cet appel à manifestations d'intérêt, si aucune candidature ne s'est manifestée, la commune de Chevigny-Saint-Sauveur disposera de la liberté de contracter un partenariat avec les entreprises de son choix.

Il convient de rappeler qu'il ne s'agit pas d'une procédure issue du code de la commande publique, et que cette future mise en concurrence ne sera pas un marché public.

### **1 – Objet du partenariat**

L'objet de ce partenariat est le « sponsoring » de la fête de l'environnement, évènement thématique sur le développement durable, organisée par la ville de Chevigny-Saint-Sauveur au sein des jardins du château de Chevigny.

En contrepartie du sponsoring, la commune s'engage à fournir une visibilité à l'opérateur économique pendant l'évènement.

Cette dernière se fera par la mise à disposition d'un stand.

Ce stand permettra à l'entreprise de présenter son savoir-faire en matière de développement durable et environnemental.

L'entreprise devra agir ou disposer d'un projet et/ou produit en rapport avec l'environnement et le développement durable.

La commune souhaite pouvoir disposer de partenaires sensibilisés aux questions écologiques et capables de faire preuve de pédagogie sur le sujet.

## **2 – Critère de sélection**

Les entreprises intéressées par cette proposition devront présenter leur candidature via :

Un dossier de candidature incluant :

- La présentation de l'entreprise et ses actions pour le développement durable,
- Les produits ou projets qui pourraient être présentés à la fête de l'environnement

La commune sélectionnera le prestataire au regard des critères suivants :

- **Qualité du dossier (action pour l'environnement, références, qualité des produits et projets présentés) (50%)**
- **Adéquation de la proposition avec la fête de l'environnement et les thèmes choisis (50%)**

## **3 – Date limite de réception des manifestations d'intérêt.**

Les opérateurs économiques intéressés devront se manifester auprès de la commune de Chevigny-Saint-Sauveur par voie dématérialisée à l'adresse e-mail suivante :  
[commande.publique@chevigny-saint-sauveur.fr](mailto:commande.publique@chevigny-saint-sauveur.fr)

**La date et l'heure limites de réception des manifestations d'intérêt est le lundi 15 mars 2021.**

Toute proposition arrivant après cette date ne sera pas ouverte ni prise en compte.

## **4 – Contact**

Pour tout renseignement :

Pierre GAND

[\(commande.publique@chevigny-saint-sauveur.fr\)](mailto:commande.publique@chevigny-saint-sauveur.fr)

03 80 48 15 30